



Faire exécuter une condamnation prud'hommale

Par **franck18410**, le **08/01/2014** à **13:37**

Bonjour à toutes et tous. rnrnJe souhaiterais avoir vos précieux conseils pour mettre à exécution, par voie d'huissier, une condamnation de mon ex-employeur. (Prud'hommes, cour d'appel d'Orléans).rnrnPour être plus précis, je rencontre les difficultés suivantes:rnrn- Mon ex-employeur s'est organisé pour paraître insolvable.rn- La maison qu'il habite a été acquise par son épouse en indivisibilité.rn- Les véhicules qu'il possède (4x4 à 40 000€ entre autres) sont au nom de son frère et de son épouse.rn- Mr est installé a son compte comme diagnostiqueur immobilier, mais en SASU (donc a priori insaisissable).rnrnMes questions sont donc les suivantes: rnrn- Aurais je un intérêt à déposer une plainte pour organisation frauduleuse d'insolvabilité? rn- Y'aurait il selon vous un autre moyen (légal...) de le contraindre à payer sa dette ? rnrnJe vous précise qu'il à été condamné à titre personnel, car ayant liquidé amiablement la SARL, à me verser environ 9000€, après une procédure laborieuse de 5 ans.rnrnJe vous remercie à l'avance pour tous vos conseils et ne manquerais pas de vous tenir informé.rnrnBonne année 2014 à toutes et tous !